

La sécurité aux abords des piscines... pour les travailleurs aussi!



Photo 1

La sécurité des baigneurs est la première préoccupation de tout le personnel aquatique. Les responsables aquatiques contrôlent, entre autres, la qualité de l'eau tandis que les sauveteurs et les moniteurs veillent à la sécurité des activités se déroulant dans le bassin. Sans oublier les travailleurs attirés à l'entretien des systèmes de filtration et de désinfection. Tout ce beau monde voit à ce que les citoyens puissent bénéficier d'un lieu de détente et de plaisir sécuritaire, mais qui veille à la santé et à la sécurité de ceux qui y travaillent? Il ne faudrait pas négliger la santé de l'un au détriment de l'autre! Voici ce que la Ville de St-Hyacinthe a mis en place pour son personnel aquatique.

L'APSAM a rencontré M. Éric Leuenberger, régisseur des activités aquatiques et de plein air à la Ville de St-Hyacinthe, qui a eu l'amabilité de nous faire visiter les installations de la piscine municipale. L'amélioration dont M. Leuenberger est probablement le plus fier concerne la manipulation et l'entreposage des produits chimiques. Effectivement les travailleurs n'ont plus, ou du moins dans de rares cas, à transporter et manipuler des produits chimiques. C'est-à-dire, plus de bidon d'hypochlorite de sodium (chlore liquide) ou d'acide muriatique ni de « poche » de produit à transporter au sous-sol. L'hypochlorite est livrée en vrac et contenue dans un réservoir de 1 800 litres. Au lieu d'utiliser de l'acide muriatique pour ajuster le pH de l'eau, ils utilisent du dioxyde de carbone, le même gaz que l'on retrouve dans les boissons gazeuses. La bombonne est clôturée à l'extérieur du bâtiment. (Photo-1).

Ces produits sont ensuite dosés directement du réservoir dans les conduites sans que les travailleurs aient à les transvider ou les mélanger. (Photo-2) Voilà un bel exemple de réduction du risque à la source. Il y a un travailleur qui s'assure quotidiennement que tous les systèmes (dosage, désinfection, filtration...) fonctionnent correctement. Pour cela, M. Leuenberger a mis en place une procédure **simple et illustrée**. (Photo-2) D'ailleurs, les fiches signalétiques reposent dans des pochettes en plastique à proximité des produits utilisés ainsi que les numéros de téléphone d'urgence (responsable de la Ville et fournisseurs).



Photo 2

Toujours en lien avec les produits chimiques, M. Leuenberger a fait en sorte que les produits soient confinés dans des bassins de rétention avec sonde de déversement liée à un système d'alarme. Les bassins sont ventilés par une hotte qui aspire les vapeurs à l'extérieur. (Photo-3) On évite ainsi que ces vapeurs se retrouvent dans le système de ventilation général du bâtiment ou dans la salle mécanique avec les travailleurs.

Pour les sauveteurs, ce n'est pas la manipulation des produits chimiques comme celle des personnes qui est parfois problématique. Advenant qu'un baigneur doive être sorti de l'eau, cela peut représenter une tâche périlleuse pour le sauveteur en fonction de l'état et de la taille du baigneur. C'est pour cette raison qu'un lève-personne (photo-4) a été installé aux abords de la piscine.

M. Leuenberger était d'accord pour dire que tout n'est pas parfait, mais que c'est un pas dans la bonne direction. Il demeure préoccupé par le nombre élevé de décibels et la quantité de chloramines auxquels sont exposés ses travailleurs.

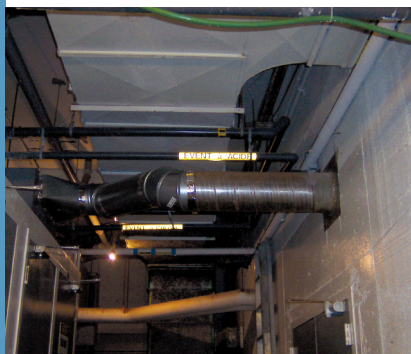


Photo 3



Photo 4